

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche

**Herausgeber:** Le pays du dimanche

**Band:** 5 (1902)

**Heft:** 220

**Artikel:** La Sibérie : comme lieu de déportation pour les Prussiens

**Autor:** C. M.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-251563>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ment par leur localité une fondation semblable. En effet la chapelle ou plutôt l'église de ce village prenait toujours plus d'importance et brillait d'un vif éclat parmi toutes les églises de ce haut pays. Le légat du pape, en Allemagne, Antoine Punius, en 1517, avait accordé de précieuses indulgences à la chapelle de Notre Dame de la ville de Saignelégier, (capella oppidi in Saignelégier). Bientôt le culte y eut un éclat tout nouveau. Le clergé de Notre Dame de Saignelégier prit les formes et les allures d'un Corps ecclésiastique régulier, un peu à l'instar d'une collégiale. En effet voici en quoi consistaient les fonctions du curé de la paroisse et de ses chapelains, en 1572, d'après les statuts qui furent approuvés par l'ordinaire.

1). Chaque prêtre du clergé de Notre Dame dira sa messe à l'autel de son bénéfice.

2). Presque chaque jour ils chanteront les vigiles des morts.

3). Chaque dimanche et fête, ils entendent les confessions qui sont très nombreuses.

4). Ils visiteront les malades dans les fermes écartées.

5). A toutes les grandes fêtes de Notre Seigneur et de la Très-Sainte-Vierge, les Confrères de Notre Dame chanteront Matines et Laudes, puis la grand-messe, avec les premières et secondes vêpres et les complies. Ces jours là le curé-recteur recevra à sa table les chapelains, le maître d'école et le sacristain.<sup>1)</sup>

6). Tous les dimanches le clergé chantera l'office avec premières et secondes Vêpres et les Complies.

7). Le lundi et le mercredi de chaque semaine, les prêtres de Notre Dame chanteront l'office des morts, avec Matines et Laudes.

8). Le jeudi et le samedi, ils chanteront la messe de la Ste-Vierge avec le *Stabat*.

9). Le curé doit se faire assister de trois prêtres aux enterrements, il leur donnera à dîner et le salaire convenable.

10). En Carême le clergé de Saignelégier chantera tous les jours le *Salve* avec l'Ave

1): Le 11 septembre 1494, l'évêque de Bâle, Gaspard de Rhein, avait déjà confirmé une fondation dans l'église de Saignelégier. Le curé et les chapelains devaient chanter les heures canoniques aux quatre grandes fêtes de la Ste-Vierge et aux fêtes des Apôtres. Ils devaient en outre, tous les dimanches et les samedis, chanter vêpres et complies, avec *Salve*.

toujours : il prend son billet ; nous occupons un compartiment de seconde, et filons sur la ligne d'Archères. L'abbé tomba des nues quand il nous vit arriver ! L'invitation avait bel et bien germé dans le cerveau de son satané neveu, qui s'imaginait, sans doute, qu'un oncle doit toujours avoir non seulement pour ses héritiers, mais pour les amis de ses héritiers, une basse-cour et une office garnies. Tu vois d'ici notre frimousse à notre présentation au presbytère !... Lecouteux, lui, n'en fut pas intimidé il proposa à la vieille Françoise de l'aider dans sa *popote* ; il attrapa une poule, afin de la déplumer pour avancer la brave fille ; mais il dut abandonner son travail devant l'impossibilité où il se trouva d'amener la plume sans la peau... Nous passâmes une journée délicieuse ! Tu vois ma chère amie, qu'après des tours de ce genre, son imagination ne doit jamais être à court.

— Il était jeune alors, et il s'amusait, répondit Mme Calvignac ; je suppose que le noble titre de chef de famille l'a rendu plus calme.

Maria et le De Profundis à l'heure des vêpres ; le lundi, le mercredi et le vendredi, avant l'office, ils chanteront le repos *Emendemus* et feront la procession autour de l'Eglise en chantant les litanies des Saints.

11). Durant la Semaine Sainte, le clergé de Saignelégier fera les offices comme les chanoines des collégiales.

12). Le curé doit entretenir à ses frais le toit des églises de Saignelégier et de Montfaucon. Il fournira à ses frais, le bois nécessaire à la cure. C'est lui qui faisait le traitement des vicaires et chapelains des deux paroisses de Saignelégier et de Montfaucon.

L'église de Saignelégier, sans en posséder le titre canonique prenait peu à peu les allures d'un Chapitre de chanoines et avait beaucoup d'analogie avec le Rectorat de Delémont.<sup>1)</sup> Outre le curé, ses vicaires et les chapelains, d'autres prêtres assistaient au chœur et rehaussaient les belles cérémonies du culte catholique. On avait établi des stalles dans le chœur de l'église. Toutes les communautés de la Franche-Montagne devaient contribuer à l'entretien de ce sanctuaire. Le Noirmont toutefois refusa de payer sa quote part disant que ceux qui ont des églises les entretiennent, qu'il y a une chapelle au Noirmont à l'entretien de laquelle Saignelégier ne prend aucune part ». Le Noirmont reprochait également au chef-lieu, le luxe du culte, les stalles du chœur, le nombre de prêtres qui y officiaient etc... Enfin un jugement fut prononcé et le Noirmont dut fournir sa part de contribution comme d'ancienneté.

(A suivre.)

1.) A Delémont, outre le Chapitre de Moutier-Grandval, il y avait un clergé indépendant composé du curé et de 7 chapelains qui avaient l'office et le chœur en dehors de ceux des Chanoines de Moutier. C'est ce qu'on appela « Rectorat » qui fut supprimé avec tous les autres Corps ecclésiastiques de l'Evêché, en 1794 par les Français.

### La Sibérie comme lieu de déportation pour les Prussiens

Une des nouveautés de la librairie de Stuttgart est bien le livre du docteur M. Veide, dédié à l'histoire de la cour impériale de Prusse. Entre toutes sortes de documents historiques qui illustrent la vie politique de la cour impériale, l'auteur nous donne la publication du 7 juillet 1802, témoignant l'ordre formé d'en-

— Nous en jugerons... Où vas-tu les loger ?

— Dans la chambre bleue.

Après quelques minutes de réflexion, l'ingénieur proposa :

— Si nous leur faisions la surprise d'aller les attendre au débarcadère à Alger ?

— Es-tu libre ?

— Oui, mon travail est en avance même ; on croirait que j'avais des pressentiments.

La jeune femme réfléchissait.

— A quoi songes-tu ? lui demanda son mari.

— Je me demande quels sont les divertissements que nous pourrons procurer à Marie-Louise et à ton ami. Voudra-t-elle que je la présente à Yamina ? Décidément, ta Yamina te hante la cervelle. Je doute que la femme de Georges s'entiche comme toi d'une esclave mauresque.

— Je le lui proposerai toujours. En attendant je vais faire aérer leur appartement, pour être prête lorsque tu voudras partir...

Mme et M. Calvignac se rendirent dans la ca-

voyer dans les mines de Sibérie tous les criminels incorrigibles prussiens ensuite de l'entente qui a eu lieu, en 1801, entre la Prusse et la Russie.

« Pour la protection des biens de tous les sujets contre les tentations audacieuses de brigands invétérés, Sa Majesté Impériale en Prusse a pris les mesures les plus diverses. Mais l'expérience a démontré que les punitions sévères n'atteignent pas leur but. Car, bien que le gouvernement prenne toutes les mesures de précautions possibles, beaucoup de brigands parviennent à prendre la fuite des prisons et tiennent constamment en terreur la population paisible du pays. La soif de la liberté est si grande chez ces réprouvés, que rien ne les retient pour s'enfuir, même la crainte d'être condamné aux travaux forcés à perpétuité. Au vu de ceci. Sa Majesté impériale a décidé d'envoyer dans une partie du monde lointain les voleurs incorrigibles, les brigands et les incendiaires où ils pourraient remplir de lourds travaux forcés, sans jamais avoir l'espérance d'acquérir une fois la liberté. Pour cela, il y a eu une entente avec la cour impériale de Russie en vertu de laquelle les criminels seront envoyés dans les endroits éloignés de la Sibérie. La première partie de ces déportés est arrivé à Naryn le 17 juin 1802, comprenant 58 hommes qui ont été remis au commandant impérial de Russie pour être déportés en Sibérie. Sa Majesté Impériale à l'intention, à l'avenir, d'envoyer en Sibérie périodiquement, des partis entiers de brigands incorrigibles dans le but de protéger la vie et le bien de ses fidèles sujets.

La présente publication doit être affichée à tous les établissements publics ; ordonnance est faite de la publier dans tous les journaux pour la tranquillité générale.— Berlin, le 7 juillet 1802.

Voilà un fait qui peut étonner, mais il serait intéressant d'apprendre ce que sont devenus tous ces déportés, ont-ils eu la chance comme ceux de Thorberg de prendre de temps en temps, la clef des champs !

C. M.

## Menus propos

Peut-on faire le tour du monde en automobile ? En tout cas deux intrépides : MM. Lehwess et Cudeil, vont l'entreprendre.

Ils partiront de Paris à la fin de mars, prennent par l'Allemagne, la Russie et la Sibérie, et s'ils se tirent d'affaire dans l'Orient de ce pays, où les routes sont loin d'être brillantes,

pitale algérienne, comme l'ingénieur en avait décidé.

Ils étaient au port lorsque l'*Africaine* arriva.

La traversée avait tellement éprouvé et amiré l'amié de Renée, que ni la vue d'Alger, « ce diamant encaissé dans le saphir de l'émeraude », comme disent les Arabes, ni le dôme de la Kasbah qui domine la ville, ni le coup d'œil étrange que présente de loin la diversité des constructions mauresques, ne ravissait la jeune femme.

Elle n'avait qu'une idée : quitter le bateau.

Sa surprise fut grande lorsqu'elle aperçut Mme et M. Calvignac souriant de joie, souriant aussi de l'étonnement que leur présence occasionnait aux deux passagers.

Après un repos de quelques heures, repos nécessaire à Mme Lecouteux, les deux couples quittèrent la ville africaine pour aller trouver, à quelques milles de chemin de fer, le confortable qu'avait su ménager l'amitié vraie.

(La suite prochainement.)